



**Bureaux - TimelessDesk
SAS TimelessTablesDesk**
61 rue Jean Gu henno
35700 Timelessville
Projet de bureaux

Mobile : 0605040302
Email : contact@timelesstable.com

Ma trise d'oeuvre
Timeless Architects,
repr sent  par :
S bastien TIMELESS
Tel: 06 05 04 03 02
sebastien@timelessarchitects.com

Ma trise d'ouvrage
Jacques FAURE
Tel: 0605040302
j.faure@gmail.com

Titulaire
Nova Agencement,
repr sent  par :
Marc Langlois
Tel: 0605040302
marc@archinova.com

► 1. OBJET DU MARCH 

Le pr�sent acte d'engagement concerne le lot : Agencement	
Lieu d'ex�cution	61 rue Jean Gu�henno 35700 Timelessville
Nature des prestations	- La fourniture, la fabrication et la pose d'�l�ments d'agencement sur mesure ou standards (mobilier fixe, rangements, placards, banques d'accueil, habillages muraux, etc.) - La mise en �uvre de menuiseries int�rieures associ�es � l'agencement (cloisons d�coratives, panneaux bois, stratifi�s, m�lamin�s, etc.) - L'int�gration des �quipements dans les ouvrages (quincaillerie, syst�mes d'ouverture, �clairages int�gr�s, etc.)
Le march� est conclu	☐ � prix global et forfaitaire ☒ � prix unitaires ☐ mixte

► 2. PI CES CONTRACTUELLES

- L'ordre de priorit  des pi ces est le suivant :
- Acte d'engagement (AE)
 - CCAP (Cahier des Clauses Administratives Particuli res)
 - CCTP (Cahier des Clauses Techniques Particuli res)
 - DPGF / BPU / Devis
 - Planning
 - Plans et documents techniques
 - Comptes rendus et ordres de chantier transmis via l'outil utilis  par le MOE
 -  changes  crits valid s (email, courrier)

► 3. OUTILS NUM RIQUES DE SUIVI DE CHANTIER

3.1. ARCHIREPORT (OUTIL MA TRE D' UVRE)

- Le ma tre d' uvre utilise l'application Archireport pour :
- r diger les comptes rendus de chantier,
 - consigner les observations et demandes,
 - documenter l'avancement par photos,
 - suivre les d lais et points bloquants.

Les comptes rendus de chantier sont r put s accept s par les entreprises en l'absence de contestation  crite dans un d lai de 5 jours ouvr s   compter de leur notification.

3.2. AR-LIVE (OUTIL GRATUIT POUR LES ENTREPRISES)

L'entreprise peut utiliser l'application AR-Live, mise gratuitement à disposition, pour :

- consulter les tâches, observations et ordres la concernant,
- recevoir les demandes du maître d'œuvre,
- transmettre des commentaires ou photos,
- signaler l'avancement ou la levée de points.

L'utilisation d'AR-Live est facultative mais fortement recommandée, car elle facilite les échanges et la traçabilité des actions de chantier.

► 4. MONTANT DU MARCHÉ

Montant	Montant HT : 25 000 € TVA: 5 000 € Montant TTC : 30 000 €
Prix	☒ ferme et non révisable ☐ révisable selon formule prévue au CCAP
Avance	☐ oui ☒ non Si oui _____ % du montant initial du marché
Modalités de paiement	Conformes aux dispositions du CCAP
Retenue de garantie	Selon les modalités prévues au CCAP

► 5. DÉLAIS D'EXÉCUTION

Dates	Durée de préparation : 1 semaine Date de démarrage : 25/04/2026 Durée d'exécution : 1 mois Fin prévisionnelle : 25/05/2026 Les délais sont suivis dans les comptes rendus de chantier.
Le point de départ est	☐ la notification du marché ☒ un ordre de service Des pénalités de retard peuvent être appliquées conformément au CCAP.

► 6. EXÉCUTION DES TRAVAUX

L'entreprise s'engage à :

- respecter les règles de l'art, DTU, normes, réglementations et observations du bureau de contrôle,
- assurer la sécurité du chantier (PPSPS, PGC),
- protéger les ouvrages, gérer les déchets, nettoyer quotidiennement son poste de travail,
- tenir compte des observations émises lors des visites et via l'outil numérique dédié.

Les observations transmises par Archireport ou AR-Live doivent être prises en compte sans délai.

► 7. TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES (TS / TMA)

Tout travail supplémentaire doit :

- être identifié dans un ordre formalisé (sur Archireport ou autre support écrit),
- faire l'objet d'un devis validé par le MOA,
- ne pas être exécuté avant accord explicite.

► 8. SOUS-TRAITANCE

Le Titulaire : ☒ déclare ne pas recourir à la sous-traitance

☐ déclare recourir à la sous-traitance et s'engage à transmettre au Maître d'Œuvre une demande d'agrément dans les conditions prévues au CCAP

L'entreprise doit déclarer tout sous-traitant, en fournissant :

- identité,
- nature des prestations,
- montant,
- attestations d'assurance.

Tout sous-traitant doit être accepté et agréé par le Maître d'Ouvrage.

► 9. ASSURANCES

Le Titulaire doit fournir avant démarrage : ☒ Assurance RC professionnelle ☒ Assurance décennale

Les attestations doivent être en cours de validité.

► 10. GARANTIES

Conformément au Code civil :

- Garantie de parfait achèvement : 1 an
- Garantie de bon fonctionnement : 2 ans
- Garantie décennale : 10 ans

► 11. RÉCEPTION DES TRAVAUX

La réception est effectuée par le MOA, assisté du MOE.

Elle donne lieu à :

- un PV de réception,
- une liste de réserves éventuelles,
- des délais de levée.

Les réserves peuvent être gérées via Archireport ou AR-Live (photos, commentaires, validation de levée).

Déclenchement :

- Garantie de parfait achèvement : 1 an
- Garantie biennale : 2 ans
- Décennale : 10 ans

► 12. RÉSILIATION

La résiliation peut intervenir selon les modalités prévues au CCAP en cas de :

- non-respect des obligations contractuelles,
- non-exécution répétée des demandes MOE, et après mise en demeure restée infructueuse,
- abandon de chantier,
- fautes graves.

Les éléments consignés dans les outils de suivi (CR, observations, dates, photos) peuvent servir de preuves.

► 13. RÈGLEMENT DES LITIGES

En cas de litige :

1. Tentative de règlement amiable
2. À défaut, compétence du tribunal administratif (marché public) ou judiciaire (marché privé)

► 14. ENGAGEMENT DU TITULAIRE

Le Titulaire :

- reconnaît avoir pris connaissance de toutes les pièces du marché
- accepte sans réserve les clauses
- s'engage à exécuter les prestations conformément au marché

Fait à RENNES, le 30/03/2026



Jacques FAURE



Marc Langlois
Nova Agencement